



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Évaluation des apprentissages

Trois profs sur quatre veulent une commission parlementaire

Montréal, le 25 mai 2017 – Selon un sondage de la firme Léger réalisé en mai pour le compte de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) (voir [Fiche technique](#)), trois enseignantes et enseignants sur quatre (74 %) veulent une commission parlementaire sur la question de l'évaluation des apprentissages, contredisant ce qu'affirme le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. Cette consultation révèle aussi que plus d'un prof sur trois (37 %) a subi l'une ou plusieurs des situations suivantes : on a remis en question son jugement professionnel, on lui a demandé de modifier le résultat obtenu par un ou plusieurs de ses élèves, ou l'on a modifié un résultat sans son accord, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou encore lors de l'inscription de notes au bulletin.

« Le dossier est peut-être clos pour le ministre, mais il ne l'est pas pour les enseignantes et enseignants. Les résultats de ce sondage confirment qu'il existe un profond malaise sur la question de l'évaluation des apprentissages au Québec. Le ministre Proulx ne peut plus refuser de voir la réalité en face. La problématique dépasse manifestement le simple traitement statistique d'épreuves ministérielles, qui transforme automatiquement un 58 % ou un 59 % en 60 %. C'est le jugement professionnel des enseignantes et enseignants qui est remis en question. La situation ne peut plus durer et le ministre Proulx doit poser des gestes concrets pour que cessent ces comportements inacceptables », déclare Sylvain Mallette, président de la FAE.

Les directions d'établissement sur la sellette

Les résultats du sondage de la firme Léger lèvent aussi le voile sur celles et ceux qui remettent en question le jugement professionnel des profs. En effet, 80 % des enseignantes et enseignants affirment que c'est la direction ou la direction adjointe de l'établissement qui a déjà remis en question leur jugement professionnel. Ce taux grimpe à 91 % lorsqu'on questionne seulement les enseignantes et enseignants du secondaire. De plus, les directions et les directions adjointes d'établissement ne se contentent pas de remettre en question le jugement professionnel du personnel enseignant. En effet, 84 % des enseignantes et enseignants affirment que c'est aussi la direction ou la direction adjointe de l'établissement qui leur demande de modifier un résultat obtenu par un élève, que ce soit pour des travaux scolaires, des épreuves de commission scolaire ou du ministère de l'Éducation ou encore lors de l'inscription de notes au bulletin. Cette proportion grimpe à 95 % pour les enseignantes et enseignants du secondaire.

Selon ce sondage, les directions et les directions adjointes d'établissement invoqueraient cinq motifs pour justifier leur comportement : ne pas faire vivre d'échec à l'élève (49 %); permettre à l'élève d'atteindre les cibles de réussite (45 %); arrondir les résultats (29 %); les critères d'évaluation qui sont jugés « trop sévères » (27 %); et préserver la réputation de l'établissement (10 %).

« En ne respectant pas le jugement professionnel des profs, les directions et directions adjointes contribuent à dénigrer notre travail et participent au grand mensonge qu'est devenue l'évaluation des apprentissages au Québec », souligne M. Mallette.

Existence d'une note minimale

Plus d'un prof sur deux (54 %) affirme aussi qu'il existe une note minimale ou une note plancher fixée par l'établissement ou la commission scolaire, qui est générée automatiquement par le système informatique qui permet d'inscrire les résultats des élèves. En effet, 32 % d'entre eux affirment que la note minimale fixée par l'établissement ou la commission scolaire se situe à 40 % et plus. Les enseignantes et enseignants dénoncent aussi les dispositions actuelles du régime pédagogique. Celles-ci les incitent à modifier à la baisse les exigences des programmes pour les élèves en grande difficulté intégrés en classe ordinaire et donc à mettre en place un bulletin modifié pour eux. Sept profs sur dix (73 %) estiment que c'est pour leur « donner l'impression qu'ils réussissent malgré leurs échecs ».

Une commission parlementaire pour faire la lumière

Pour toutes ces raisons, trois profs sur quatre (74 %) demandent la tenue d'une commission parlementaire sur la question de l'évaluation des apprentissages. « Rien ne justifie le refus du ministre d'aller en ce sens si ce n'est que les directions et directions adjointes d'établissement, les gestionnaires des commissions scolaires et les pédagogues du ministère de l'Éducation ne veulent pas que la lumière soit faite sur la situation. Le ministre Proulx, qui dit vouloir reconnaître l'expertise enseignante, doit avoir le courage d'entendre les profs et leur assurer qu'il n'y ait pas de représailles. Actuellement, les seuls qu'il semble écouter sont ceux qui ont mis en place et entretenu ce système », pointe M. Mallette.

Or, pour la FAE, la situation actuelle doit permettre une réflexion large sur ce qu'on demande aux profs d'enseigner, sur ce qu'on leur demande d'évaluer et sur ce qu'on demande à l'école publique d'accomplir comme mission. « Il serait aussi intéressant d'entendre tous les tenants du *statu quo*, particulièrement ceux qui ne respectent pas le jugement professionnel des enseignantes et enseignants, venir s'expliquer dans le cadre d'une commission parlementaire », conclut M. Mallette.

Méthodologie

Ce sondage visait à élargir la réflexion quant au processus d'évaluation des apprentissages dans son ensemble, la première consultation de la FAE de février 2017 ne concernant que les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire. Ainsi, le sondage téléphonique de Léger a rejoint 502 enseignantes et enseignants de tous les secteurs d'enseignement (primaire, secondaire, formation professionnelle et éducation des adultes), entre le 11 et le 14 mai 2017. La marge d'erreur maximale pour un échantillon de cette taille est de $\pm 4,3\%$, et ce, 19 fois sur 20.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent plus de 34 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).